

MAIRIE D'ORANGE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)

Exercice 2017

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	1
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
1.3.	CONVENTION D'EXPORT D'EAU	1
1.4.	NOMBRE D'ABONNEMENTS	1
1.5.	RESSOURCE	2
1.6.	CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS.....	2
1.7.	LINEAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.....	2
1.8.	VOLUMES D'EAUX BRUTES PRELEVES	2
1.9.	VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS (A).....	2
1.10.	VOLUMES D'EAU POTABLE EXPORTES (B).....	2
1.11.	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVÉ.....	2
1.12.	QUALITE DE L'EAU.....	3
1.13.	RENDEMENT DE RESEAU	3
1.14.	INDICE LINEAIRE DE PERTE (M ³ /KM/J).....	3
1.15.	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (M ³ /KM/J)	3
2.	LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	4
3.	INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES SEULES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).....	4
3.1.	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES.....	4
3.2.	TAUX DE RECLAMATIONS.....	4
4.	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES PAR LA COLLECTIVITE.....	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : ORANGE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

➤ Compétences liée au service :

Production Transfert Distribution

- Existence d'un schéma de distribution Non EN COURS Oui
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation : 15/09/2014
- Existence d'une CCSPL Non Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 délégation de service public (affermage ou concession)

Si c'est une délégation de service public :

- Type de contrat : Affermage
- Nom du délégataire : SUEZ pour son activité eau en Provence
- Date de début de contrat : 04/06/2014
- Date de fin de contrat : 03 /06/2026
- Missions du délégataire : l'exploitation du champ captant et du forage de Russamp, l'exploitation de la source de la Beaussenque ainsi que de son réseau d'alimentation en eau brute des fontaines, la production, le transport et la distribution publique d'eau potable, la gestion, l'entretien et la surveillance des installations et la relation avec les usagers du service.

1.3. Convention d'export d'eau

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
export	Ville de Caderousse	Vente en gros	08/07/1991	30 ans

1.4. Nombre d'abonnements

	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnés	12 794	12 570	- 1,75 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5. Ressource

site	Année de mise en service	Capacité de production	DUP
Source de la Beausseque	1769	2 016 m ³ /j	aucune
Pompage de Russamp	1980	12 960 m ³ /j	20/05/1981

Pour information, le forage de Russamp a été classé en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) par arrêté du n°15-344 modifiant l'arrêté n°10-055 du 8 février 2010 portant classement en zone de répartition des eaux dans le bassin Rhône-Méditerranée modifié par l'arrêté n°13-199 du 4 juillet 2013 et par l'arrêté du 14-231 du 27 novembre 2014.

1.6. Châteaux d'eau et réservoirs

site	Volume utile	unité
Colline Saint Eutrope	5 000	m ³

4 cuves composent les réservoirs de la colline : 3 x 1 000 m³ et 1 x 2 000 m³.

1.7. Linéaire du réseau de distribution d'eau potable

Linéaire [km]	2016	2017	Variation
Réseau de distribution	156,3 km	155,651 km	- 0,4 %

1.8. Volumes d'eaux brutes prélevés

	2016	2016	Variation
Pompage de Russamp	2 293 460 m ³	2 370 300 m ³	3,4 %
Source de la Beausseque	351 622 m ³	310 766 m ³	- 11,6 %

1.9. Volumes d'eau potable produits (A)

	2016	2016	Variation
Pompage de Russamp	2 293 460 m ³	2 396 637 m ³	4,5 %

1.10. Volumes d'eau potable exportés (B)

	2016	2016	Variation
VEG Caderousse	129 405 m ³	126 552 m ³	- 2,2 %

1.11. Volumes mis en distribution sur période de relèvement

	2016	2016	Variation
Volumes mis en distribution (A - B)	2 164 055 m ³	2 270 085 m ³	4,9 %

1.12. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	58	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	58	0	100 %

Aucune non-conformité n'a été relevée sur les paramètres mesurés dans le cadre du contrôle sanitaire sur l'eau produite en 2017.

1.13. Rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	2016	2017	Variation
Rendement de réseau	73,5 %	75,05 %	2,1 %

1.14. Indice linéaire de perte (m³/km/j)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	2016	2017	Variation
Indice linéaire de perte	10,62 m ³ /km/j	10,57 m ³ /km/j	- 0,5 %

1.15. Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	2016	2017	Variation
Indice linéaire des volumes non comptés	12,34 m ³ /km/j	12,30 m ³ /km/j	- 0,3 %

2. Le prix du service de l'eau potable

Prix pour une facture de 120 m3	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	18,42 €/an/abonné	18,38 €/an/abonné	22,48 €/an/abonné
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m3)	0,9643 €/an/abonné	1,04 €/an/abonné	1,04575 €/an/abonné
Prix HT au m3 pour 120 m3	1,53 €/m3	1,61 €/m3	1,66 €/m3
Prix TTC au m3 pour 120 m3	1,62 €/m3	1,70 €/m3	1,75 €/ m3

3. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de : - / 1 000 abonnés.

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

3.2. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau potable à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : Non Oui

Le taux de réclamations est de : 4,06 / 1 000 abonnés.

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

4. Travaux d'investissement effectués par la collectivité

- extension réseau AEP – rue Alexis Carrel – DN 150 sur 130 ml
- extension réseau AEP – chemin clos cavalier – DN 100 sur 45 ml
- ER 3 (début travaux) – création du réseau AEP DN 150 sur 400 ml
- ER 92 (début travaux) – création du réseau AEP DN 150 sur 750 ml